REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ADHESION POUR L'ANNEE 2024 AU RESEAU DES VILLES ET VILLAGES DES JUSTES DU COMITE FRANÇAIS POUR YAD VASHEM

PRESENTS :
Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :
Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia Angel par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Patrick CARROUER, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

OBJET : ADHESION POUR L'ANNEE 2024 AU RESEAU DES VILLES ET VILLAGES DES JUSTES DU COMITE FRANÇAIS POUR YAD VASHEM

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Le Comité français pour Yad Vashem est une association de type loi de 1901 qui a pour but de rechercher, faire reconnaitre et honorer les Justes parmi les nations. Il favorise l'enseignement et la transmission de l'Histoire de la Shoah aux générations futures.

Un réseau nommé « Villes et Villages des Justes de France », a été initié par le Comité français pour Yad Vashem en 2010 et formalisé en 2012. Il a pour ambition de réunir le maximum de communes de France, grandes et petites, dont des habitants, femmes et hommes exceptionnels, ont eu pendant la période de l'Occupation de notre pays le courage de cacher, loger, aider et sauver des juifs.

Pour sa part et dans le cadre de son travail de mémoire, la commune des Lilas a identifié près de 150 Lilasien.nes juifs déporté.es (67 hommes, 51 femmes et 32 enfants).
L'implication des Lilas dans le réseau des « Villes et villages des Justes de France » permettra d'approfondir ce pan du travail de mémoire auquel la ville des Lilas accorde une importance majeure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-219300456-20230524-D62-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2023

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve l'adhésion pour l'année 2024 au Réseau des Villes et Villages des Justes de France de l'association « Le Comité français pour Yad Vashem »

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

Délibération votée par 32 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Le secrétaire de Séance

Guillaume LAFEUILLE

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le 01 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.